

## Délibération 2019 CS 65 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : ANCRER L'ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE DANS LES POLITIQUES DES COLLECTIVITES ET LE QUOTIDIEN DES CITOYENS DU TERRITOIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE  
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN  
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES  
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON  
Paule DAPRES à Alain DEILLE

##### **Messieurs**

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Félix BOREL à Catherine SERRA  
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY  
André BERGER à Geneviève JEAN  
Christian AUTARD à Yolande PRIMO  
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN  
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO  
Pierre BENAS à Pierre FISHER  
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS

Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER  
 Gilles MOYNE à Claire ARAGONES  
 Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
 Frédéric SACCO à Paul FABRE

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

**Messieurs** Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation C.1 « Faire du développement de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le Parc »

Vu la délibération 2018BS139 du 20 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique en date du 27 septembre 2018.

Considérant l'enjeu de transition agricole et alimentaire que porte le Parc du Luberon au travers de son Projet Alimentaire Territorial.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau projet « étude préalable de projets pour ancrer l'alimentation durable et locale dans les politiques des collectivités et le quotidien des citoyen du territoire »

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros HT/TTC)		Recettes (en euros HT/TTC)		
Etude préalable sur la restauration collective (situation des cantines vis à vis de la loi EGALIM) <b>prestaire Un Plus Bio</b>	14 300,00	Région Sud		24 964,80
			80%	
Etude préalable sur le gaspillage alimentaire en restau co <b>Prestataire CPIE84</b>	10 000,00			
Etude pour sensibilisation à l'alimentation <b>Prestataire Au Maquis</b>	3 500,00			
Prestations supports de com	3 406,00	Participation Parc (crédit)	20%	6 241,20
<b>Total</b>	<b>31 206,00</b>	<b>Total</b>		<b>31 206,00</b>

- **AUTORISÉ** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

